



# CYCLO CLUB JANZÉ



## Saison 2018

Je suis membre du CYCLO CLUB DE JANZÉ.

J'applique la charte Cyclotourisme / VTT et les règles de mon association.

1. Je respecte le code de la route.
2. Je vois et prends toutes les dispositions pour être vu : boudrier haute visibilité obligatoire, particulièrement la nuit, en cas de brouillard ou de mauvaise visibilité.
3. J'adapte mon comportement aux conditions de circulation et respecte un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
4. Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route.
5. Je déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle et rouler sous mon propre chef, en particulier dans le cadre des sorties individuelles et (ou) extérieures à l'organisation du club.
6. Je peux prendre connaissance des conditions d'assurance de mon club auprès du président.
7. J'observe les consignes des organisateurs quand je participe à une randonnée.
8. Lorsque je participe aux randonnées, je prends connaissance des consignes et des horaires du départ de Janzé, sur le panneau d'information ou sur le site Internet du club <http://www.cycloclubjanze.fr/>, seul indicateur de rassemblement du groupe.
9. Je m'assure que mon déplacement aux randonnées extérieures s'effectue sans problème, que je sois conducteur, passager ou cycliste.
10. Lorsque je suis désigné pour une mission relative aux engagements du club (voiture, remorque, circulation), j'assure mon propre remplacement si je ne peux pas la remplir.
11. En cas d'accident corporel, j'appelle les secours en composant le 18 ou le 112 (portable).
12. Je respecte l'environnement en ne jetant rien dans la nature.
13. Je porte un casque homologué pour ma sécurité.
14. J'utilise un vélo en bon état de fonctionnement.
15. J'opte pour un parcours et un groupe correspondant à mes capacités physiques.
16. Je déclare être en bonne santé : certificat médical de non contre indication obligatoire.
17. Je roule sous les couleurs de mon club.